



By WHITE-TILLET

# FORMATION

## Remboursement des dispositifs médicaux

-  
Aspects réglementaires, médicaux,  
juridiques et économiques

Jeudi 16 & vendredi 17 Novembre 2017 (2jours)  
Hôtel Warwick - PARIS



FORMATION : Remboursement des dispositifs médicaux - Aspects réglementaires, médicaux, juridiques et économiques

# PRÉSENTATION

Contact : [ifep@white-tillet.com](mailto:ifep@white-tillet.com) ou au 01.60.08.43.85

## Intervenants et Animateurs :

---

- **Docteur Bernard AVOUAC**

MD (ex PH), ancien Président de la Commission de la Transparence, ancien membre de la CNEDiMTS, Consultant

- **Professeur Anne-Catherine PERROY**

Docteur en pharmacie, Docteur en droit, Professeur des Universités (Lille II), Avocat, Of Counsel-Simmons & Simmons

- **Docteur Marc BOUILLET**

MD, Executive MBA du groupe HEC, Conseil en Market Access

- **Docteur Antoine LAFUMA**

MD, Economiste de la Santé, Directeur de CEMKA EVAL

- **Docteur Yves TILLET**

PharmD, M Sc, IAE, CHEMAS, FTOPRA, CEO/CSO Cabinet WHITE-TILLET, ancien Président de Clinica & Statistica

## Date :

---

Jeudi 20 & vendredi 21 avril 2017

## Lieu :

---

Hôtel Warwick - 5, rue de Berri - 75008 - Paris

## Personnes concernées :

---

Toutes les personnes qui participent au processus de « MarketAccess » : Direction Générale, Economique, Médicale, Marketing, Affaires Réglementaires, Juridique, Pharmacien/ Personne Responsable.

## Qu'attendre de cette formation :

---

- Une connaissance des procédures existantes et de leurs pratiques
- La structure du dossier médico-technique (CNEDiMTS)
- La structure du dossier médico-économique (CEPS)
- Les attentes de la CNEDiMTS (HAS)
- Les attentes de la CEESP et la procédure en vigueur
- La compréhension de la structure et du contenu du dossier d'efficacité économique (CEESP)
- Un focus sur les points clés du dossier médico-technique : indication(s) objet de la demande, SA/SR, ASA/ASR
  - Apprendre à décrire et déterminer la population cible et les sous-population éventuelles
  - Appréhender la recherche des données relatives aux actes et aux GHS/GHM (codes, coûts)
- Les attentes du CEPS
- Comment justifier la demande de prix ?
- Un focus sur les relations conventionnelles avec le Comité Economique et les sanctions en cas de manquement aux engagements pris
  - La procédure en vigueur avec la CEESP
  - La formation sera illustrée par de nombreux cas pratiques

## Moyens pédagogiques :

---

Ordinateur, Écran 90", Présentations, Tableau effaçable, Questionnaire d'évaluation

## Méthodes pédagogiques :

---

Exposés, exemples concrets et discussions

## Modalité de reconnaissance de la formation :

---

Remise d'une attestation de fin de formation



FORMATION : Remboursement des dispositifs médicaux - Aspects réglementaires, médicaux, juridiques et économiques

# PROGRAMME

Contact : ifep@white-tillet.com ou au 01.60.08.43.85

09h00 **Jour 1** - Accueil des participants et tour de table de leurs attentes

---

## I. La prise en charge des DM - Dr Yves Tillet

---

- En ville
- A l'hôpital
- Hors GHS

## II. Les procédures de prise en charge - Dr Yves Tillet

---

- La procédure normale CNEDiMTS/CEPS
- La procédure avec efficience économique CNEDiMTS/CEESP/CEPS
- La procédure de prise en charge Hors GHS
- La procédure du « Forfait innovation »

## III. Le contenu du dossier médico-technique - Dr Yves Tillet

---

## IV. Le contenu du dossier économique - Dr Yves Tillet

---

11h00 Pause

---

## V. Focus sur les points clés du dossier médico-technique -

Dr Bernard Avouac

---

- Les critères constitutifs du SA/SR
- Les critères constitutifs de l'ASA/ASR
- La population cible
- L'intérêt de définir des sous-populations

12h45 Discussion

---

13h00 Pause déjeuner

---

## VI. La recherche des données médicales et économiques -

Dr Marc Bouillet

---

- Les données issues du PMSI et de l'ENC (ScanSanté)
- Les GHS, les actes CCAM, les diagnostics
- Les produits de la liste en sus
- Les données de remboursement LPP'AM
- Les données du SNIIRAM et le Système National des Données de Santé (SNDS)

15h30 Pause

---



# PROGRAMME Suite

Contact : ifep@white-tillet.com ou au 01.60.08.43.85

## VII. Les relations avec la HAS et le CEPS : point de vue du juriste

- Pr Anne-Catherine Perroy

- HAS :
  - o Valeur des actes de la HAS
  - o Situations particulières : audition, suspension, retrait, recours...
- CEPS :
  - o Nouveaux critères de fixation et de révision des prix
  - o Engagements en termes d'études post-inscription
  - o Gestion des relations conflictuelles
  - o Rupture d'égalité / secret des affaires
  - o Possibles sanctions

- Dans quel cas faut-il déposer un dossier à la CEESP ?
- Les principes de l'évaluation économique
- La procédure de consultation de la CEESP

11h00

Pause

- Le dossier d'efficience économique
- Les différentes parties et leurs contenus
- Les attentes de la CEESP

12h45

Discussion

17h45

Fin de la session - Jour 1

13h00

Pause déjeuner

09h00

Jour 2 - Accueil des participants

14h00

**IX. Ateliers de cas pratiques de dossiers types avec des niveaux de preuve différents - Dr Bernard Avouac**

## VIII. Forfait Innovation et Efficience économique

### VIII.1 Le Forfait Innovation - Dr Antoine Lafuma

- Du principe à la réalité

- Pansements Interfaces
- Endoprothèses abdominales
- Stents actifs
- DM utilisés pour correction du handicap
- Matelas d'aide au traitement des escarres

### VIII.2 Efficience économique et CEESP - Dr Antoine Lafuma

17h45

Fin de la session - Jour 2



FORMATION : Remboursement des dispositifs médicaux - Aspects réglementaires, médicaux, juridiques et économiques

FORMULAIRE

Contact : ifep@white-tillet.com ou au 01.60.08.43.85

Bulletin individuel à compléter en ligne ou à photocopier, compléter et nous retourner par fax au 01.60.08.00.22 (A l'attention du Cabinet White-Tillet -IFEP) ou par mail (ifep@white-tillet.com).

FORMATION : Remboursement DM 16-17 Novembre 2017

Merci de joindre un justificatif en cours de validité pour les tarifs préférentiels

Prix HT :  Participant en Poste 1700€ HT  Participant en recherche d'emploi 850€ HT

Entreprise ou organisme du participant

Le Cabinet WHITE-TILLET est enregistré pour la formation sous le n°11755548575 auprès du préfet de région d'Ile-de-France. Cette formation sera prise sur le budget formation de l'entreprise, aussi merci de m'envoyer:

Une convention de formation  Une attestation de présence

Raison social : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

Établissement à facturer  Prise en charge par organisme collecteur

Il vous appartient de vérifier l'imputabilité de votre formation auprès de votre OPCA et de faire votre demande de prise en charge avant la formation

Raison social : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

Participant

Médecin  Pharmacien  Inscrit à l'ordre No de RPPS / AMELI : .....

Mme  M.  Docteur  Professeur

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse de convocation : .....

Code Postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

Téléphone ligne directe : ..... Fax ligne directe : .....

E-mail : .....

Fonction : .....

Service : .....

Responsable formation  ou Personne chargée de la gestion administrative

Mme  M.  Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

Téléphone ligne directe : ..... Fax ligne directe : .....

E-mail : .....

N° bon de commande à reporter sur la facture : .....

Mode de règlement

Par Chèque libellé à l'ordre du cabinet WHITE-TILLET

Par virement bancaire à l'ordre de :

« WHITE-TILLET », LCL Bourges Chancellerie – Banque : 30 002

Guichet : 05 738 - No de compte : 00 000 702 12 Q - Clé : 75 - IBAN FR74 3000 2057 3800 0007 0212 Q75

Votre inscription ne sera considérée comme définitive qu'après réception de votre bulletin d'inscription signé et du règlement des frais d'inscriptions. La signature de ce bulletin d'inscription vaut bon de commande et signifie acceptation sans réserve des conditions de participation mentionnées dans le programme de cette formation.

Déclare avoir pris connaissance des conditions de vente.

Nom : ..... Prénom : ..... Date : ..... Signature :

Fonction : .....



FORMATION : Remboursement des dispositifs médicaux - Aspects réglementaires, médicaux, juridiques et économiques

# INFORMATION

Contact : [ifep@white-tillet.com](mailto:ifep@white-tillet.com) ou au 01.60.08.43.85

## Lieu

Hôtel Warwick - 5, rue de Berri - 75008 - Paris  
Téléphone : 01 45 63 14 11  
Métro : George V à 250m

## Horaires

Accueil : 08h30  
Formation : 9h00 - 17h45 (jour 1 et 2)  
Déjeuner : 13h00 - 14h00

## Renseignements

WHITE-TILLET-IFEP  
24, rue Gambetta  
77400 Lagny-sur-Marne  
Tél : 01.60.08.43.85  
Fax : 01.60.08.00.22  
E-mail : [ifep@white-tillet.com](mailto:ifep@white-tillet.com)

## Participation

Participant en poste : 1700€ HT  
Participant en recherche d'emploi : 850€ HT

## Questions écrites préalables

Si vous souhaitez poser certaines questions aux intervenants préalablement à la session de formation, merci de les faire parvenir à l'adresse suivante :  
WHITE - TILLET - IFEP

24, rue Gambetta - 77400 Lagny-sur-Marne

Ou par :

Fax : 01 60 08 00 22

E-mail : [ifep@white-tillet.com](mailto:ifep@white-tillet.com)

Les réponses aux questions, transmises sous anonymat aux intervenants, seront apportées par ces derniers lors de la formation

## Inscription

Dès réception de votre bulletin d'inscription (accompagné de votre règlement par chèque sauf si le paiement se fait par virement), une convention de formation vous sera adressée, accompagnée de votre convocation et d'un plan d'accès. Votre inscription ne sera considérée comme définitive qu'après réception de votre bulletin d'inscription et règlement de vos frais d'inscription.

## Mode de paiement

Vous nous adressez lors de votre inscription un chèque à l'ordre du cabinet WHITE-TILLET, ou un virement après réception de la facture, en mentionnant le nom du ou des participants sur le bulletin d'inscription. Toute formation commencée sera due en totalité.

## Annulation

Annulation : pour toute annulation reçue deux semaines au moins avant la formation, seuls les frais d'inscription payés seront remboursés. Au-delà, ils seront dus en totalité quel que soit le motif de l'annulation (y compris en cas de mouvements de grève ou de difficultés techniques ou climatiques perturbant les transports).

Transfert d'inscription sur une autre session de formation : les transferts seront acceptés moyennant des frais supplémentaires de 90 € par journée de formation.

Remplacements : les remplacements de stagiaire seront admis.

Les demandes d'annulation, de transfert et de remplacement devront être formulées par écrit et adressées impérativement par e-mail ([ifep@white-tillet.com](mailto:ifep@white-tillet.com)) pour être prises en compte.

Annulation des organisateurs : les organisateurs se réservent la possibilité d'annuler cette formation à tout moment et pour quelque raison que ce soit. Dans la mesure du possible, les stagiaires inscrits seront avertis par écrit. Seuls les frais d'inscription payés seront remboursés, tout comme dans l'hypothèse d'une annulation due à un cas de force majeure survenu notamment le jour même de la formation.